

LAMBALLE TERRE & MER
**UN TERRITOIRE ENGAGÉ
POUR L'ENVIRONNEMENT**
STRATÉGIE RÉDUCTION
& GESTION DES DÉCHETS
2022-2027



lamballe-terre-mer.bzh



**LAMBALLE
TERRE & MER**
Communauté d'agglomération

Édito

Depuis la fusion des intercommunalités en 2017, l'Agglomération a harmonisé le service public de gestion des déchets sur l'ensemble du territoire. La mise en place de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2022 a conduit à des résultats mesurables : les ordures ménagères résiduelles par habitant ont baissé de près de 10% entre 2021 et 2023. Aujourd'hui, 86% des usagers ne sortent leur bac que 12 fois ou moins par an, et le taux de refus de tri est passé de 23% à 17% en deux ans.

En 2024, le service public a collecté 45 618 tonnes de déchets (-2% par rapport à 2023), avec 140 circuits de collecte, 6 déchèteries et 70 agents mobilisés quotidiennement sur le territoire.

L'Agglomération s'est fixée des objectifs à l'horizon 2027 : réduire encore de 10% les ordures résiduelles par habitant, atteindre 90% d'usagers effectuant 12 présentations ou moins, et orienter 300 tonnes supplémentaires vers la ressourcerie.

Ces actions s'inscrivent dans la continuité de la gestion durable des déchets engagée sur le territoire de Lamballe Terre & Mer.

*Thierry Andrieux, Président de Lamballe Terre & Mer
& Jean-Luc Couellan, Vice-président
en charge de la réduction et de la gestion durable des déchets*

- AXE 1 RÉDUIRE LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET ASSIMILÉES (P.3)
- AXE 2 RÉDUIRE ET GÉRER À LA SOURCE
LES BIODÉCHETS ET LES DÉCHETS VERTS (P.4)
- AXE 3 AMÉLIORER LE TRI DES DÉCHETS SÉLECTIFS (P.5)
- AXE 4 AMÉLIORER LA VALORISATION DES DÉCHETS EN DÉCHÈTERIE (P.6)
- AXE 5 ENCOURAGER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE L'AGGLOMÉRATION (P.7)

AXE 1

RÉDUIRE LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET ASSIMILÉES

La fusion des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), incitée par la loi NOTRe au 1^{er} janvier 2017, a nécessité l'harmonisation du Service public de gestion des déchets (SPGD) à l'échelle du nouveau territoire de Lamballe Terre & Mer, tout en cherchant l'optimisation et la maîtrise des coûts de ces services.

Suite à l'étude d'harmonisation du financement menée en 2019, l'Agglomération a validé la mise en place d'une redevance incitative, pour les particuliers et les professionnels, à l'échelle du territoire de Lamballe Terre & Mer, afin de financer le service public de gestion des déchets ménagers. Sa mise en œuvre, depuis le 1^{er} janvier 2022, a notamment permis de réduire de 12% les ordures ménagères résiduelles par habitant entre 2021 et 2024.



Dotation des usagers en bacs pour le ramassage des déchets ménagers et du tri sélectif.



Connaître le contenu des bacs et sensibiliser les usagers pour une meilleure gestion de leurs déchets.

LES ACTIONS



1. Mettre en place la **redevance incitative sur l'ensemble du territoire**.



2. Adapter et harmoniser les modes de **précollecte (ordures ménagères)** : doter l'ensemble des usagers en bacs ou en carte d'accès aux points d'apports volontaires.



3. Harmoniser et optimiser les **fréquences de collecte** : création de nouvelles tournées pour collecter l'ensemble des particuliers du territoire une fois toutes les deux semaines.



4. Contrôler l'application des principes de collecte pour **responsabiliser les usagers concernant l'état de salubrité de leur bac et de leurs conditions de présentation**.



5. Réaliser une **caractérisation d'ordures ménagères** afin de connaître le contenu des bacs et d'adapter les moyens de sensibilisation.

AXE 2

RÉDUIRE ET GÉRER À LA SOURCE

LES BIODÉCHETS ET LES DÉCHETS VERTS

Depuis le 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets est généralisé et les collectivités doivent proposer à leurs usagers des solutions de collecte ou de tri, à la source, des biodéchets.

Depuis une dizaine d'années, Lamballe Terre & Mer accompagne ses habitants via la distribution de composteurs individuels pour les usagers disposant d'un jardin. Pour les résidences collectives ou les zones d'habitations denses (15% des foyers de Lamballe Terre & Mer) qui ne disposent pas de jardin, l'installation de sites de compostage partagé est proposée par l'Agglomération.

Les déchets verts représentent près de 40% des déchets en déchèterie, leur valorisation chez l'habitant, via le paillage, le mulching* ou le broyage, est encouragée par l'Agglomération.



*Lors de la tonte en mode mulching, l'herbe coupée est finement broyée et éparpillée sur la pelouse, formant une couche protectrice et nourrissante.

LES ACTIONS



1. **Lutter contre le gaspillage alimentaire** via le **Projet Alimentaire Territorial** en accompagnant, notamment, les acteurs de la restauration collective et le grand public.



2. **Sensibiliser sur la réduction des biodéchets** pour faire connaître la pratique du compostage et ses avantages.



3. **Développer le compostage autonome en établissement** pour les acteurs de la restauration collective, notamment les écoles et les crèches.



4. **Développer le compostage partagé/collectif** pour les habitants vivant en résidence collective.



5. **Promouvoir la valorisation/réduction des déchets verts** via des ateliers de sensibilisation au jardinage raisonné.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- En 2024, dans les bacs d'ordures ménagères, près de 50% étaient des biodéchets. Objectif 2027 : -10% !
- 29% de foyers disposant d'un jardin sont dotés d'un composteur de l'Agglomération.
- Depuis 2025, Lamballe Terre & Mer propose des ateliers de sensibilisation au compostage pour les habitants souhaitant faire l'acquisition d'un composteur.

AXE 3

AMÉLIORER LE TRI DES DÉCHETS SÉLECTIFS

Par ses actions de communication, de sensibilisation et de contrôle, Lamballe Terre & Mer accompagne au quotidien les usagers vers un meilleur tri et vers une diminution de leurs déchets. Elle optimise en continu son service de collecte afin de faciliter le geste de tri tout en responsabilisant chacun sur sa production de déchets.

Dans le cadre de son adhésion au Syndicat de valorisation et traitement des déchets Kerval Centre Armor, Lamballe Terre & Mer dépose ses déchets sélectifs au Centre de tri Générés exploité par la société Suez Environnement.



Centre de tri Générés - Syndicat de valorisation et traitement des déchets Kerval Centre Armor.



Sensibilisation et accompagnement des usagers sur la thématique du tri sélectif.



Sensibilisation sur le réemploi et le recyclage.

LES ACTIONS



1. Sensibiliser sur les consignes de tri, afin de réduire les erreurs, en communiquant régulièrement auprès du grand public et en proposant des visites du centre de tri aux écoles.



2. Suivre les collectes pour réduire les erreurs de tri : les ambassadeurs du tri précèdent régulièrement le passage des agents de collecte afin de contrôler aléatoirement la qualité du tri dans les bacs des usagers.



3. Contrôler l'application des principes de collecte : si une erreur de tri est constatée dans un bac de tri, l'utilisateur est directement contacté afin de l'informer de son erreur et est sensibilisé pour les prochaines collectes.



4. Étudier le contenu des bacs de tri : le centre de tri Générés - Syndicat de valorisation et traitement des déchets Kerval Centre Armor réalise régulièrement des caractérisations afin de quantifier le taux de refus de tri.



5. Optimiser les points de pré-collecte du verre en privilégiant les points d'apports volontaires enterrés et en améliorant le maillage du territoire.



6. Sensibiliser sur le réemploi et le recyclage des textiles : de nombreuses colonnes d'apports volontaires et une ressourcerie sont présentes sur le territoire.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2024, le taux d'erreur de tri était, en moyenne, de 17% (21% en 2021).
Objectif : 15% !

AXE 4

AMÉLIORER LA VALORISATION DES DÉCHETS EN DÉCHÈTERIE

La déchèterie est un lieu de sensibilisation et d'apport volontaire destiné à recevoir la majeure partie des déchets ménagers ou assimilés non pris en charge lors des collectes en porte à porte ou au niveau des Points d'apport volontaire (PAV). Afin d'offrir à chacun une solution de dépôt de ses déchets au plus proche de son domicile, Lamballe Terre & Mer propose un réseau de 6 déchèteries, dont une plateforme de déchets verts, réparties sur l'ensemble de son territoire.



Valoriser le réemploi et la réparabilité.



Les gravats représentent un déchet très important sur notre territoire.



Le meilleur tri des déchets dangereux, un enjeu majeur pour nos filières de tri.

LES ACTIONS



1. Accompagner les acteurs du territoire dans le développement des actions de réemploi et de réparation, notamment via l'aménagement d'un local de réemploi, à destination de la ressourcerie, dans chaque déchèterie.



2. Sensibiliser sur la valorisation des Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en favorisant la réparation et l'orientation vers les bornes de collecte spécifiques.



3. Mise en place des filières à Responsabilité élargie des producteurs, dans les déchèteries (filières REP), pour accroître la recyclabilité de leurs produits.



4. Sensibiliser sur le traitement des gravats et déchets inertes qui sont parmi les tonnages les plus élevés collectés en déchèteries.



5. Agir sur le tri des déchets dangereux afin de les détourner des ordures ménagères.



6. Optimiser le fonctionnement des déchèteries par l'installation de contrôles d'accès et de vidéo-surveillance.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Près de 300 tonnes par an de déchets issus des déchèteries sont détournés vers la ressourcerie.

Objectif : maintenir 300 tonnes par an de déchets détournés.

AXE 5

ENCOURAGER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE L'AGGLOMÉRATION

Lamballe Terre & Mer est convaincue que le changement de pratiques, pour réduire les déchets et améliorer le tri sur le territoire, passe également par son exemplarité sur ces sujets.

Dans le cadre de sa stratégie climat, afin d'adopter des pratiques plus vertueuses et de sensibiliser ses agents et partenaires, l'Agglomération met en place un plan d'actions. Objectif : réduire l'impact environnemental de ses compétences et des manifestations qu'elle accompagne.



Travailler les marchés publics sous le prisme d'actions environnementales.



Améliorer le tri dans le cadre des événements ayant lieu sur le territoire.



Atelier compostage auprès des agents.

LES ACTIONS



1. Intégrer des exigences environnementales dans le renouvellement des marchés, notamment la recyclabilité et l'origine des matériaux.



2. Accompagner les manifestations du territoire vers l'éco-exemplarité par la sensibilisation des organisateurs d'événements sur le territoire.



3. Réduire l'utilisation des contenants jetables et favoriser la pratique du compostage pour les agents de la collectivité.



**LAMBALLE
TERRE & MER**
Communauté d'agglomération

Lamballe Terre & Mer

Espace Lamballe Terre & Mer
41 rue Saint-Martin
CS 83002
22404 LAMBALLE-ARMOR Cedex 4
tél 02 96 50 00 30



[lamballe-terre-mer.bzh](https://www.lamballe-terre-mer.bzh)



**LAMBALLE
TERRE & MER**
Communauté d'agglomération

Avec le soutien de :



© Lamballe Terre & Mer 2025 / Adobe Stock / Lucas
Gouritin - Kerval / Merci de ne pas jeter sur la voie publique